

L'EUROPEANISATION DU DROIT QUELLE INFLUENCE DE L'UNION EUROPEENNE SUR LE DROIT FRANÇAIS ?

9 ET 10 OCTOBRE 2014
AMPHI G DU CLV
UNIVERSITÉ PIERRE MENDES FRANCE DE GRENOBLE



Des travaux récents ont écorné le «mythe des 80%» selon lequel la grande majorité de la législation française découlerait de la législation européenne. La proportion serait, en réalité, bien moindre.

L'objet de ce colloque n'est pas d'entrer dans un débat sur les chiffres, mais de démontrer que, si tout n'est pas européenisé, l'europeanisation est partout, qu'elle touche l'ensemble du droit français et imprègne ses différentes institutions. Les contributeurs à ce colloque, universitaires renommés et membres des plus hautes juridictions françaises, répondront aux questions suivantes :
Quelles composantes du droit français sont influencées par l'Union européenne ?
Quels sont les ressorts principaux de cette europeanisation ?
Quelles en sont les limites ?

L'originalité du colloque réside dans l'usage d'un concept - l'europeanisation - bien connu des politistes mais auquel les juristes sont moins habitués. Après un rapport introductif sur le concept lui-même, les différentes contributions présenteront les effets produits par l'Union sur :
les branches du droit ;
les institutions politiques et administratives ; les institutions juridictionnelles. Elles montreront que l'influence européenne ne s'exerce pas uniquement sur les domaines économiques liés au marché commun et à la libre concurrence, mais qu'elle concerne le cœur du pouvoir politique, le système juridictionnel et les différents segments du droit français.

JEUDI 9 OCTOBRE 2014

14h /// Allocutions d'ouverture

David Dechenaud,
Doyen de la Faculté de droit de Grenoble
Théodore Christakis, Directeur du CESICE

14h30 /// Introduction générale :

Le concept d'europeanisation

Laetitia Guilloud-Colliat, Professeur de droit public à l'Université Grenoble Alpes,
Henri Oberdorff, Professeur émérite de droit public à l'Université Grenoble Alpes,
Fabien Terpan, Maître de conférences HDR de droit public à Sciences po Grenoble, Chaire Jean Monnet

I- L'EUROPEANISATION DES BRANCHES DU DROIT

Présidente de séance : Catherine Schneider,
Professeur de droit public à l'Université Grenoble Alpes, Chaire Jean Monnet, directrice du Centre d'excellence Jean Monnet

15h /// Le Droit constitutionnel par Dominique Rousseau, Professeur de droit public à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne

15h30 /// Le droit administratif par Jean Sirinelli, Professeur de droit public à l'Université Paris-Est Créteil

16h /// Débats

16h30 /// Pause

17h /// Le droit civil par Michel Farge, Maître de conférences HDR de droit privé à l'Université Grenoble Alpes

17h30 /// Le droit pénal par Constance Chevallier-Govers, Maître de conférences HDR de droit public à l'Université Grenoble Alpes

18h /// Débats

VENDREDI 10 OCTOBRE 2014

8h45 /// Accueil et café

II- L'EUROPEANISATION DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Président de séance : Romain Tinière,
Professeur de droit public à l'Université Grenoble Alpes

9h /// L'exécutif (présidence et gouvernement) par Fabien Terpan, Maître de conférences HDR de droit public à Sciences po Grenoble, Chaire Jean Monnet

9h30 /// Le Parlement par Laetitia Guilloud-Colliat, Professeur de droit public à l'Université Grenoble Alpes,

10h /// Débats

10h30 /// Pause

11h /// L'administration d'Etat par Henri Oberdorff, Professeur émérite de droit public à l'Université Grenoble Alpes

11h30 /// Les collectivités territoriales par Nicolas Kada, Professeur de droit public à l'Université de Grenoble Alpes, Directeur du CERDHAP

12h /// Débats

III - L'EUROPEANISATION DES INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES

Président de séance : Henri Oberdorff,
Professeur émérite de droit public à l'Université Grenoble Alpes

14h /// Le juge constitutionnel par Nicole Belloubet, membre du Conseil constitutionnel

14h30 /// Le Conseil d'Etat et l'ordre juridique européen par Bernard Stirn, président de la section du contentieux du Conseil d'Etat

15h /// Le juge judiciaire par Dominique Guirimand, Doyen honoraire de la chambre criminelle de la Cour de Cassation

15h30 /// Débats

16h /// Conclusion générale par Denys Simon, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Ecole de droit de la Sorbonne